



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2022

La Municipalité décide :

- De valider les communications de la Municipalité qui seront faites lors de la séance du Conseil communal du 13.04.2022.
- D'inviter la population bachénarde à une sortie en forêt en date du 18.06.2022.
- D'organiser le repas du personnel communal le 13.05.2022.
- D'engager Mme Natacha Bruchez au poste de secrétaire municipale.
- D'autoriser des installations de panneaux photovoltaïques.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives.
- De remplacer la haie de buissons non-indigènes située près de la piscine par une haie d'essences locales, une partie des frais sera prise en charge par le Parc Jura vaudois.
- De faire réparer la porte coulissante du hangar à copeaux, une partie des frais sera prise en charge par l'AGFORS.
- De procéder à la réfection de la citerne du Bugnonnet.
- De collaborer avec la commune de Le Vaud pour le balayage des routes communales.
- De faire effectuer les travaux de mise en conformité du trop-plein de la chambre de captage de Monteau.
- Que la Municipalité en entier sera présente lors de la séance d'information au sujet du référendum communal le 3.05.2022 et de faire un tous-ménage simplifié afin d'apporter des informations factuelles.

- D'enlever le service rail-bus Bassins dès le 1.07.2022 car il est très peu utilisé, des explications seront données dans le prochain Bassinfos.
- De déplacer le terrain de beach-volley de la piscine vers le terrain de football et d'engazonner la place libérée.

Au nom de la Municipalité
Le Vice-syndic : Denis Currat
La Secrétaire suppléante : Morgane de Coppet



The stamp is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITÉ' at the top and 'BASSINS' at the bottom. The inner border contains 'LIBERTÉ PATRIE' in the center. The coat of arms is in the middle, featuring a crown on top and a shield with a cross and a smaller shield.